

# Comité consultatif des Jeunes champions du bien-être

## Termes de référence

### Mandat

Traiter les questions de santé mentale et de consommation de substances et renforcer les capacités des jeunes et de leurs communautés, en utilisant des stratégies d'engagement des jeunes. Les objectifs du programme sont les suivants:

1. Utiliser la cohorte établie et formée de jeunes champions du bien-être comme stratégie créative entre pairs pour promouvoir la santé mentale et le bien-être et réduire la stigmatisation de la maladie mentale en tant qu'élément du continuum de la santé et de la maladie.
2. Fournir aux Jeunes champions du bien-être des stratégies pour aider leurs pairs à prévenir la consommation de substances en les sensibilisant aux informations et aux ressources et services offerts.
3. Soutenir les jeunes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'activités de promotion de la santé menées par les jeunes dans les écoles locales de l'Ontario afin de créer des communautés solidaires.

### Objet

Le comité consultatif fournit des conseils généraux et une orientation stratégique, le cas échéant, ainsi que la mise en œuvre du programme des JCBE. Le comité travaille en étroite collaboration avec l'équipe du projet des JCBE de l'AIIO.

### Mandat

1. Apporter une contribution pertinente aux diverses activités du programme des JCBE, en tenant compte des points de vue des partenaires.
2. Fournir une orientation stratégique globale au programme, ainsi qu'un retour d'information.
3. Poursuivre la mise en œuvre et le développement du programme au sein des communautés locales dans la mesure du possible.
4. Suivre les progrès du programme vers les objectifs globaux par le biais de réunions périodiques sur l'état d'avancement et l'échange d'informations.
5. Fournir une orientation pour les stratégies visant à soutenir le travail du programme.
6. Promouvoir la participation aux activités et aux événements du programme auprès des différents réseaux de partenaires.
7. Assurer la promotion du programme de façon continue.
8. Chaque membre du comité consultatif doit représenter la contribution et l'opinion des jeunes de sa région géographique et de son contexte local.

## Composition

Le responsable du programme des JCBE de l'AIIAO présidera le comité consultatif.

Le comité sera constitué comme suit :

- présidente du Comité consultatif des Jeunes champions du bien-être;
- un maximum de deux représentants de l'AIIAO;
- un maximum de deux représentants de chaque partenaire de santé publique qui apportent leur expertise dans les domaines de la jeunesse, de la santé mentale et/ou de la consommation de substances;
- partenaires provinciaux, en fonction de leurs connaissances, de leur expertise et de leur intérêt dans le domaine de la jeunesse, de la santé mentale et/ou de la consommation de substances;
- membres de la jeunesse, y participant de manière ponctuelle; **Remarque:** le programme des JCBE cherchera à faire entendre la voix des jeunes en utilisant un modèle consultatif, avec l'intention d'inviter des représentants de la jeunesse si nécessaire.
- d'autres membres possédant des connaissances et des expériences clés dans le domaine de la jeunesse, de la santé mentale et/ou de l'utilisation de substances, invités de manière ponctuelle à titre de consultants ou de ressources, si nécessaire.

## Durée du mandat

Du 1<sup>er</sup> août 20xx au 30 août 20xx.

**\*sous réserve de modifications en fonction du financement futur\***

## Réunions

Comité consultatif des Jeunes champions du bien-être – Mandat – mis à jour le 24 février 2024